



3003 Berne, le 5 décembre 2005

A l'attention

des gouvernements cantonaux

des partis politiques

des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne

des associations faïtières de l'économie

des milieux intéressés

Révision de la loi sur le CO₂: ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

En date du 5 décembre 2008, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de mener une consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faïtières nationales de l'économie ainsi que des milieux intéressés, concernant la modification de la loi sur le CO₂.

La loi sur le CO₂ exige que le Conseil fédéral soumette en temps voulu des propositions quant aux objectifs de réduction supplémentaires après 2012. C'est pourquoi le Conseil fédéral propose un projet pour l'orientation de la politique climatique suisse après 2012. Ce projet de révision de la loi sur le CO₂ est soumis à la discussion en tant que contre-proposition indirecte à l'initiative populaire fédérale « pour un climat sain ».

Nous vous remettons en annexe le projet concernant la révision de la loi sur le CO₂ soumis à la consultation. Les documents comprennent le projet de loi fédérale, le rapport explicatif, la liste des destinataires ainsi qu'un questionnaire. Sur la base des résultats de la consultation, le Conseil fédéral présentera au Parlement une proposition pour la révision de la loi sur le CO₂. Les résultats de la consultation auront aussi une incidence sur la position qu'adoptera la délégation suisse dans le cadre des négociations internationales sur le régime climatique international après 2012.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de votre avis conformément à la structure du questionnaire annexé. Ce document est disponible en format Word à l'adresse internet indiquée ci-après afin de pouvoir être rempli sur ordinateur.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre avis d'ici au

17 mars 2009

à l'adresse suivante:

Office fédéral de l'environnement
Section Climat
3003 Berne

ou par courrier électronique à:

climate@bafu.admin.ch

Vous pourrez obtenir des exemplaires supplémentaires de cette documentation sur Internet à l'adresse suivante: <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>. Mme Isabel Junker (isabel.junker@bafu.admin.ch, tél : 031 325 18 57) et Mme Jacqueline Hug (jacqueline.hug@bafu.admin.ch, tél : 031 322 98 16) se tiennent à votre disposition pour toute question.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration précieuse et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Moritz Leuenberger
Conseiller fédéral

Annexes:

- Projet de révision de la loi sur le CO₂ mis en consultation
- Liste des destinataires
- Questionnaire